



Mairie  
d'Éguilles

# CONSEIL MUNICIPAL

du Mardi 10 mars 2015

---

## Compte-Rendu

La séance publique est **ouverte à 19h00**, et présidée par Monsieur Robert DAGORNE - Maire en exercice,

Monsieur le Maire propose au Conseil la désignation de Madame Constance SALEN-BERENGER, en qualité de secrétaire de séance.

Il est procédé à l'appel du Conseil par Monsieur Georges HECKENROTH,

Pouvoirs : M. J-L MAS donne pouvoir à Mme M. GRAZIANO – Mme J. BOURIAUD donne pouvoir à Mme N. BAUCHET – Mme S. MARCHESSON donne pouvoir M. E. MATAILLET-ROCCHINI – M. C. VILLALONGA donne pouvoir M. A. DYJAK – Mme M. FRESIA donne pouvoir à Mme A-M GUILLEY – Mme M. MERENDA donne pouvoir à M. S. DI BENEDETTO – Mme A. GENTRY donne pouvoir à M. J. LE BRIS -

Soit 22 présents, 07 pouvoirs, 29 membres sont donc présents ou représentés. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

**Monsieur le Maire** rend compte au Conseil Municipal de l'usage fait de la délégation permanente votée par la délibération n° 2014/017 du 15 avril 2014 portant sur les Décisions du Maire prises et visées par le contrôle de légalité depuis la séance du 18 décembre 2014 :

N°083	12/12/2014	Convention d'assistance juridique avec le cabinet d'avocats SCP Lesage Berguet Gouard-Robert
N°084	15/12/2014	MAPA pour l'achat de couches « pampers » pour les structures « petite enfance »
N°085	22/12/2014	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
N°086	22/12/2014	Contrat pour la maintenance et l'entretien des installations d'éclairage public et sportif – prorogation un mois.
N°087	22/12/2014	Etude de faisabilité – Aménagement de l'intersection du chemin de Rastel et de la rue Heckenroth

N°001	07/01/2015	Contrat de services logiciel GESCIME
N°002	07/01/2015	Convention d'intervention dans le cadre des activités périscolaires – Avec l'Association « APE mini conservatoire AMADEUS » - Atelier d'éveil musical
N°003	08/01/2015	AIR LIQUIDE – renouvellement convention ECOPASS - contrat n°12080-
N°004	08/01/2015	multi accueil « les Canailoux » – intervention d'une psychologue – association EPE
N°005	08/01/2015	multi accueil « Lei Pichoun » – intervention d'une psychologue – association EPE
N°006	15/01/2015	Contrats Progiciels E MAGNUS – Berger Levraut
N°007	15/01/2014	Etude sur les conditions de circulation et de sécurité –Hameau des Figons à EGUILLES.
N°008	15/01/2015	Tarifs ACCUEIL JEUNE – Actualisation des tarifs au 01/01/2015
N°009	21/01/2015	SEJOUR Vacances Pour Tous – à Serre-Chevalier Léon Bourgeois

N°010	09/02/2015	Modification des mandataires portant sur les droits de places – N°065/2014
N°011	12/02/2015	Marché de travaux SAUR Sud-Est – extension réseau d'alimentation en eau potable chemin de Saint-Laurent
N°012	12/02/2015	Marché de travaux SECOFA – pose de tuyaux HTA CPVC calorifugés dans la salle omnisports et le dojo chemin des Grappons à Eguilles
N°013	16/02/2015	INVESTISSEMENT 2015 - Marché à procédure adaptée pour la prolongation du réseau de l'éclairage public – les Plantiers II -
N°014	16/02/2015	INVESTISSEMENT 2015 - Marché à procédure adaptée de prestation de services de remise à niveau des systèmes d'exploitation du parc informatique, pour la migration des Microsoft offices, et sur la compatibilité des divers Logiciels mis à disposition des services communaux.
N°015	19/02/2015	Cessation d'activité TGE – reprise en nom propre Monsieur Raoul DORGAL
N°016	19/02/2015	AMO Madame MICHON – Centre Technique Municipal
N°017	20/02/2015	Contrat de location de courte durée – Vélo à Assistance Electrique (VAE)
N°018	20/02/2015	Contrat pour la maintenance et l'entretien des installations d'éclairage public et sportif – prorogation un mois
N°019	20/02/2015	Attribution du MAPA et à bon de commandes de la maintenance et l'entretien des installations d'éclairage public et sportif
N°020	23/02/2015	MAPA – Etude relative à l'élaboration du PLU

**Le Conseil Municipal lui donne acte de ces informations.**

**Monsieur le Maire** propose l'adoption du procès-verbal de la 9<sup>ème</sup> séance du 18 décembre 2014  
Aucune observation, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Vote à l'unanimité : Pour : 29

**LE CONSEIL MUNICIPAL PROCEDE A L'EXAMEN DES QUESTIONS A L'ORDRE DU JOUR –**

**Question n° 01 : Adhésion au groupement d'achat d'électricité ouvert par le S.M.E.D. 13**

*Rapporteur : Michelle GRAZIANO*

Il est rappelé qu'au 1<sup>er</sup> Janvier 2016 les Tarifs Réglementés de Vente d'électricité pour les sites de consommation d'une puissance supérieure à 36 KVa disparaissent.

Les acheteurs publics ne pourront donc plus bénéficier de tarifs réglementés régulés par l'Etat et devront recourir à une offre de marché.

Le Syndicat Mixte d'Energie Départemental « S.M.E.D. 13 » propose de créer un groupement d'achat d'électricité et d'assurer toutes les démarches d'information nécessaires pour aider les communes à mieux cerner leurs besoins (arbitrage, notamment, entre les type de comptages, parties fixes forfaitaires et parties consommées, au mieux de leur intérêt) ;

Le Conseil Municipal approuve l'adhésion à ce groupement de commande auprès du S.M.E.D. 13, et habilite le Maire à signer tout acte pris en application.

**Monsieur Salvator DI BENEDETTO ne prendra pas part au vote entraînant le pouvoir de Mme Manuelle MERENDA -**

**Vote à l'unanimité des suffrages exprimés :**

<b>Pour</b>	<b>25</b>	
<b>Abstention</b>	<b>02</b>	<b>M. LE BRIS – Mme GENTRY</b>
<b>Contre</b>	<b>00</b>	

**Question n° 02 : Assurance des risques statutaires – adhésion au contrat de groupe négocié par le C.D.G. 13 avec SOFCAP**

*Rapporteur : Jérémy TROPINI*

Il est rappelé la délibération n° 2014/022 du 6 Janvier 2014 portant mandat attribué au Centre De Gestion de la fonction publique territoriale des Bouches du Rhône, pour lancer une procédure de marché public quadriennal d'assurance statutaire mutualisée du personnel des communes affiliées. Pour les agents non titulaires non affiliés à la C.N.R.A.C.L. (régime IRCANTEC) : une option entre deux formules est proposée :

- Option 1 = avec franchise de 10 jours par arrêt pour la maladie ordinaire ...1,19 %

▪ **Ou :**

- Option 2 = avec franchise de 15 jours par arrêt pour la maladie ordinaire ...1,04 % Avec un nombre réduit d'agents concernés, d'un jeune âge moyen : option à retenir. Selon les deux options, les garanties « accidents du travail, maladie imputable au service, maladie grave, maternité, adoption, paternité » sont identiques, et le régime est géré par capitalisation.

L'exposé du rapporteur entendu, le Conseil Municipal approuve cette proposition, en optant pour l'option 2 pour les non – titulaires, et habilite Monsieur le Maire à signer tout acte pris en application.

**Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour : 29**

### **Question n° 03 : Indemnisation des heures supplémentaires et complémentaires**

*Rapporteur : Michelle GRAZIANO*

A la demande du trésorier, il est nécessaire de voir fixer par le Conseil Municipal les règles de recours et d'indemnisation des heures supplémentaires :

Heures supplémentaires : concerne les agents à temps complet au-delà de 35 heures par semaine et jusqu'au plafond légal ;

Heures complémentaires : concerne les agents à temps partiel et jusqu'à 35 heures par semaine.

#### **1<sup>ère</sup> Modalité de réalisation des heures supplémentaires et complémentaires (cadre général des emplois statutaires)**

**Vu** le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif au régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Peuvent être amenés à effectuer des heures supplémentaires, en raison des nécessités de service et à la demande du Maire :

- Les agents titulaires et non titulaires à temps complet et à temps partiel de catégorie C et de catégorie B.
- Les agents titulaires et non titulaires à temps non complet de catégorie C et de catégorie B.

Le nombre d'heures supplémentaires réalisés par chaque **agent à temps complet** ne pourra excéder **25 heures par mois**.

Le nombre d'heures supplémentaires réalisées par chaque **agent à temps partiel** ne pourra excéder un nombre égal **au produit de la quotité de travail à temps partiel par 25 heures**.

Le nombre d'heures complémentaires effectuées par les **agents à temps non complet** ne peut conduire au dépassement **des 35 heures par semaine**.

Les heures supplémentaires et les heures complémentaires réalisées seront :

- S'agissant des heures supplémentaires réalisées par les agents à temps complet, rémunérées par les indemnités horaires pour travaux supplémentaires prévues par le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002, aux taux fixés par ce décret.
- S'agissant des heures supplémentaires réalisées par les agents à temps partiel, rémunérées par les indemnités horaires pour travaux supplémentaires prévues par le décret n° du 29 juillet 2004.
- S'agissant des heures complémentaires réalisées par les agents à temps non complet, rémunérées sur la base du traitement habituel de l'agent.

#### **2<sup>ème</sup> Modalité de réalisation des heures supplémentaires et complémentaires (cas particulier des contrats aidés)**

Le nombre d'heures complémentaires effectuées par les agents à temps non complet ne peut conduire au dépassement **des 35 heures par semaine**.

Le nombre d'heures supplémentaires réalisés par les agents à temps complet ne pourra excéder **25 heures par mois**.

Les heures supplémentaires et les heures complémentaires réalisées seront :

- S'agissant des heures complémentaires réalisées par les agents à temps non complet, rémunérées sur la base du traitement habituel de l'agent.
- S'agissant des heures supplémentaires réalisées par les agents à temps complet,

majorées de 25 % pour chacune des 8 premières heures et de 50 % pour les heures suivantes.

**Le Conseil Municipal approuve ces modalités de gestion des heures supplémentaires et complémentaires des agents statutaires et contractuels.**

**Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour : 29**

**Question n° 04 : Modification du tableau des emplois et des effectifs**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Proposition d'avancement de grades suite à la Commission Administrative Paritaire du 13 février 2015 :

Filière technique :

**Transformation** de 8 postes d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet en 8 postes d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

Filière administrative :

**Transformation** de 2 postes d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet en 2 postes d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

Et :

**Transformation** d'1 poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe en 1 poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Filière sociale :

**Transformation** de 3 postes d'auxiliaire de puériculture de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet en 3 postes d'auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

Filière police :

**Transformation** d'1 poste de gardien de police municipale à temps complet en 1 poste de brigadier à temps complet.

Le Conseil Municipal approuve ces modifications du tableau des emplois et effectifs correspondant aux avancements validés par la C.A.P. dans le cadre du Glissement Vieillesse – Technicité garanti par le statut de la F.P.T, sans création d'emplois nouveaux.

**Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour : 29**

**Question n° 05 : Indemnité pour élections**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

D'après les éléments présentés en séance, le Conseil Municipal approuve ces modalités d'indemnités pour élections fixées en conformité avec un cadre réglementé.

**Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour : 29**

**Question n° 06 : Remboursement d'un trop perçu – suite à un retrait de structure petite enfance pour raisons médicales**

*Rapporteur : Martine ROSOLI*

Une famille éguillenne avait conclu un contrat de garde avec le multi – accueil Lei Pichoun pour son enfant D. pour l'année 2014.

Au mois de Décembre 2014 cet enfant a dû être retiré de la structure durant 4 journées pour maladie, le conseil approuve le remboursement : soit 4j x 10,5H x 3,20€ = 134,40 €.

**Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour : 29**

**Question n° 07 : Remboursement des conséquences non assurées d'un incident de service**

*Rapporteur : Jérémy TROPINI*

Le Conseil approuve le remboursement d'un montant de 284,66 € à une famille éguillenne dont l'enfant fréquentait durant la période estivale le centre de loisirs. L'enfant ayant confié ses lunettes à son animateur, lesquelles sont tombées d'une poche et ont été perdues durant une activité extérieure.

**Vote à l'unanimité des suffrages exprimés :**

<b>Pour</b>	<b>25</b>	
<b>Abstention</b>	<b>04</b>	<b>M. DI BENEDETTO – Mme MERENDA</b>
		<b>M. LE BRIS – Mme GENTRY</b>
<b>Contre</b>	<b>00</b>	

**Question n° 08 : Rachat d'un columbarium (case vide = colonne B, n° 608) dans la dernière partie livrée du cimetière communal**

*Rapporteur : Michelle JEUIL*

Par courrier du 18 février 2015 de Madame L. D., pour raison personnelle souhaite revendre à la Commune le columbarium n°608 – colonne B, acquit le 23 septembre 2004 dans le cimetière d'EGUILLES, pour un montant de 229 €. Les services communaux ayant constaté que le columbarium était vide, et sa parfaite conformité, les membres du Conseil Municipal approuvent cette acquisition pour 229 € équivalent à son prix d'achat et habilite Monsieur le Maire pour signer tout acte s'y rapportant.

**Vote à l'unanimité des suffrages exprimés : Pour : 29**

**Question n° 09 : Débat d'Orientation Budgétaire 2015**

*Rapporteur : Monsieur le Maire*

Après débat le Conseil Municipal prend acte des orientations à partir des éléments exposés en cours de séance.

**Question n° 10 : Reconstitution de la subvention d'équilibre du budget annexe de production d'électricité photovoltaïque**

*Rapporteur : Renaud DAGORNE*

Le Conseil Municipal décide de reconduire pour 2015 et d'habiliter le Maire à ajuster toute subvention d'équilibre du budget général (chapitre 65 – autres charges de gestion courante) de recettes de fonctionnement vers le Budget Annexe de production d'électricité photovoltaïque (chapitre 74 – subventions et dotations) nécessaire pour couvrir les charges d'emprunt en fonction des recettes perçues des ventes d'électricité à E.R.D.F. Obligation d'Achat, dans la limite d'un plafond de 50.000 € pour l'exercice 2015 ajustable sur les écritures de Budget Primitif + Décisions Modificatives (permettant de couvrir, si nécessaire, les mandats correspondants à l'intégralité d'une échéance annuelle en capital + intérêts).

**Vote à l'unanimité des suffrages exprimés :**

<b>Pour</b>	<b>25</b>	
<b>Abstention</b>	<b>04</b>	<b>M. DI BENEDETTO – Mme MERENDA</b>
		<b>M. LE BRIS – Mme GENTRY</b>
<b>Contre</b>	<b>00</b>	

---

**Fin d'approbation de l'ordre du jour à 20h16.**

**QUESTIONS DIVERSES :**

Aucunes questions abordées.

**LA SEANCE EST LEVEE A 20h16.**